



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AOUT 2019

- Membres afférents au Conseil Municipal : 15
- En exercice : 12
- Présents : 7

- Excusés : François VILLIEN, pouvoir à D. PERRIN
Patrick CISTERNE, pouvoir à M. GILES
Anthony CELERIEN, pouvoir à JM. MURER
Xavier DU GARREAU, pouvoir à I. MAURIN
Samuel BEDOUIN, pouvoir à B. BON
- Secrétaire de séance : Nadine NOEL
- Président de séance : Michel GILES, Maire

Ouverture de la séance à 19 h

- **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 25 juillet 2019.**
Le procès-verbal du Conseil Municipal du 25 juillet 2019 est lu et approuvé à l'unanimité.

I. TRAVAUX, VOIRIE, ASSAINISSEMENT, CADRE DE VIE

Travaux

- Chantier jeunes du Chastelas. **Délibération**
M. le Maire rappelle que chaque année la CCVD organise des chantiers communaux ou intercommunaux. Cette opération d'une durée d'une semaine consiste à proposer à des jeunes de 16 à 18 ans de participer à des chantiers d'embellissement et de rénovation des espaces publics. Ces chantiers constituent pour eux des moments forts de citoyenneté active et d'expérience collective favorisant l'ouverture aux autres. En contrepartie, ils reçoivent une bourse loisirs comportant 2 places de cinéma, 2 descentes de la Drôme en kayak, 2 entrées pour la Gare à Coulisses et une somme de 75 €. Denis PERRIN propose que la commune de Puy-Saint-Martin accueille les jeunes inscrits du 19 au 23 août sur le chantier du Chastelas. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de mettre en place un chantier jeunes sur la commune, et d'octroyer une bourse de 75 € à chaque jeune qui participe au chantier.
↳ **Délibération adoptée à l'unanimité.**

II. FINANCES ET ENERGIE

Finances

- Budget Principal : Décision modificative. **Délibération**
Le 25 juillet 2019, le Conseil Municipal, a décidé d'autoriser la commune de Puy-Saint-Martin à participer à la création de la société de projet OursEole, et de fixer la participation de la commune de Puy-Saint-Martin au capital de la société à hauteur de 2,62% du capital, soit 550 euros. Afin de pouvoir régler cette dépense, il est nécessaire de voter les décisions modificatives suivantes :
 - Provision du chapitre « Participations et créances rattachées à des participations » : 1 000 €
 - Augmentation des recettes de taxe d'aménagement : 1 000 €Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité ces décisions modificatives.
↳ **Délibérations adoptées à l'unanimité.**
- Mise à jour des tarifs de location des salles communales : **Délibération**
Suite à la demande de professionnels d'utilisation des salles communales pour dispenser des cours collectifs (Pilates), il est nécessaire d'ajuster les tarifs de location de ces salles. Le Maire propose de fixer le tarif de location pour 1h par semaine à 100 € par mois. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité cette proposition.
↳ **Délibération adoptée à l'unanimité.**

III. QUESTIONS DIVERSES

- Echange de chemins avec JP BORNE
Le Maire propose que les frais de notaire liés à cette transaction (900 €) soient à la charge de l'Association Foncière du Remembrement (AFR).

La séance est levée à 19 h 45.

Prochaine séance du Conseil Municipal : le jeudi 26 septembre à 18h30